

Maires Ruraux de France

36000
c o m m u n e s

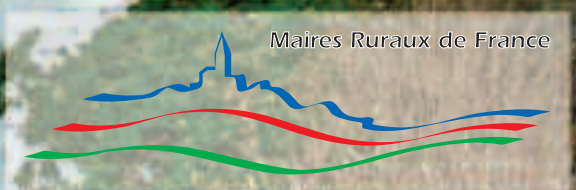
Et pourtant, ils remplient !

AMR 83 :
logement en tête

Service minimum,
ironie maximum

SNCF : des élus
sur la (bonne) voie

Numéro 253 - Mars 2008



Sommaire

Editorial

- Une équipe - Un projet... Un bonheur !
par Marcel Astruc p. 2

Dossier

- Et pourtant, ils remplissent ! p. 3
- L'intercommunalité, malgré tout p. 7

Actualité

- Santé : les libéraux montent au créneau p. 8
- Lorsque les assureurs manquent d'assurance p. 9

Réseau

- AMR 83 : le logement en débat p.10
- Des maires sur la (bonne) voie p.11
- Service minimum ? Ironie maximum ! p.12

Editorial

Une équipe - Un projet... Un bonheur !

Etre maire, c'est d'abord un choix personnel avant de devenir celui d'une équipe constituée autour d'un projet. Une équipe qui se verra validée, ou pas, par le suffrage universel - il ne faut jamais oublier que le suffrage universel n'est pas une science exacte...



Etre maire, c'est assez aimer son village pour lui consacrer un peu - beaucoup - de son temps...

Etre maire, c'est privilégier, d'entrée, l'intérêt général - il n'est pas forcément inutile de le rappeler !

Etre maire, c'est gérer des compromis - parfois - sans se compromettre - toujours !

Etre maire, c'est avoir un projet, une vision pour sa commune. Une vision que partage l'ensemble de son équipe - c'est mieux...

Etre maire, c'est avoir une ligne de conduite et s'y tenir - sinon vous deviendrez « chèvre » !

Etre maire, c'est accepter l'idée que les remerciements seront aléatoires, pour ne pas dire l'exception ; accepter que ceux qui deviendront vos pires ennemis seront peut-être - souvent ! - ceux de vos administrés qui auront le plus bénéficié, directement ou indirectement de votre politique...

Etre maire, c'est anticiper, gérer, construire, réaliser, mais peut-être davantage encore fédérer et surtout servir !

Etre maire, c'est beaucoup de joies - la majorité de vos administrés est plutôt bien - et quelques déceptions à prévoir. Celles-ci seront d'autant plus limitées que vous ne vous serez pas trop fait d'illusions...

Etre maire, c'est avoir une foi à toute épreuve, dans le service public. La mienne - comme la vôtre, j'imagine - frisait la naïveté.

Etre maire, c'est faire un acte de foi dans la nature humaine. C'est vouloir faire partager une solidarité, un enthousiasme, une espérance pour son village et pourquoi pas, pour son pays.

*Etre maire, c'est un bonheur...
Un bonheur que je vous souhaite.*

Marcel ASTRUC,
maire de Montpeyroux
président de l'AMR 63

ORGANE OFFICIEL DE L'ASSOCIATION DES MAIRES RURAUX DE FRANCE

• **Administration Gestion :**
52, avenue Maréchal-Foch
69006 LYON
Tél. 04 72 61 77 20 - Fax 04 72 61 79 97
36000communes@amrf.asso.fr

• **Fondateurs :**
Etienne FURTOS - Jean HERBIN
François PAOUR

• **Directeur de la Publication :**
Gérard PELLETIER

• **Directeur de la Rédaction :**
Eric SCHIETSE

• **Rédacteur en chef :**
Hervé CASSAGNE

• **Comité de Rédaction :**
Marcel ASTRUC - Pierre-Yves COLLOMBAT - Michel
FOURNIER - Marie-France LE BOZEC - Gérard PELLE-
TIER - Andrée RABILLOUD - Claude TEROUINARD

• **Imprimerie :**
Albédia Imprimeurs - Aurillac

• **Dépôt légal :**
1^{er} trimestre 2008 - Commission Paritaire :
0309G84400 - ISSN : 0245 - 3185

• **Abonnement :**
Adhérents : 15,25 € - Non-adhérents : 35 € CCP
LYON 1076-40 Y

Et pourtant, ils rempilent !

A l'approche des élections municipales, les médias nationaux ont soudain redécouvert l'existence des maires. Mais lorsqu'il est question de petites communes, les titres portent fatalement sur le ras-le-bol, la lassitude ou l'usure des maires dont – ultime preuve pour la presse parisienne ! – un tiers environ ne se représente pas...

C'est voir la bouteille au 1/3 vide, alors qu'elle est aux 2/3 pleine ! Nous avons donc décidé de donner la parole à quelques-uns de ces élus qui ont choisi de se présenter à nouveau devant les électeurs.

« Cette fois-ci, je me suis posé la question », avoue Christian Bilhac, maire de Peret. « Il y a un an, j'avais dit que je pensais arrêter : vingt-cinq ans au service de la commune, il était peut-être temps de passer à autre chose », poursuit le président des maires ruraux de l'Hérault.

« Mes conseillers municipaux m'ont demandé de rester. Et puis j'ai croisé une grand-mère du village dans la rue, qui m'a dit : « Si tu ne te représentes pas, on votera quand même pour toi ! ». Le maire sortant briguera donc son cinquième mandat les 9 et 16 mars.

Finalement, Christian Bilhac n'a pas eu trop besoin de forcer sa nature : « L'envie est la même que la première fois : mon moteur, c'est l'amour du village, du clocher et des habitants ». Un engagement que résume le maire d'Evau-et-Ménil (Vosges), Gérard Cousot : « Etre maire, c'est être au service des autres. Cela s'est concrétisé ici par la réalisation de différents travaux au cours du dernier mandat afin rendre le village plus accueillant,



La mairie, objet de tous les désirs et de tous les soucis...

ainsi que par des projets d'école et de lotissement pour redonner vie au village... ».

Aucune hésitation non plus pour Alain Donnart à Primelin (Finistère), à un jet de pierre de la pointe du Raz. Il affirme avec fierté avoir été le premier

Photo : Marcel Astruc

de la région à dire qu'il allait se représenter : « Je veux rester au service de la commune et de ses habitants. J'ai passé 35 ans dans l'administration, je suis un vieux routier du service public. »

Toujours aussi motivé qu'à son premier mandat, voire plus motivé encore : « Maintenant, je connais les rouages, les subventions... bref j'ai appris le métier ! »

L'honneur d'un maire

« Quand l'équipe municipale fonctionne bien et que ses réalisations ont été appréciées, on veut continuer sur sa lancée ». Pas de doute : Guy Hofstetter se projette déjà dans un deuxième mandat à Joux (Rhône). Il évoque avec sérieux ce que cette première expérience lui a enseigné : « On découvre le fonctionnement des institutions, de la commune à l'Europe. Et on apprend à être conciliateur, aussi bien vis-à-vis des citoyens que des partenaires. C'est très enrichissant ».

Pour Nadine Kersaudy aussi, l'envie



Nadine Kersaudy et la mairie de Clédén-Cap-Sizun

de se représenter est liée aux projets aboutis – ainsi qu'à ceux qui restent à réaliser : « On a bien fait avancer la commune depuis 1995... en conservant un taux d'endettement raisonnable qui permettra d'autres réalisations ! », se félicite le maire de Clédén-Cap-Sizun (Finistère).

Parfois, c'est presque une question d'honneur, de contrat moral avec les administrés : « La tâche est de plus en plus lourde, mais j'y retourne. Si je ne me représentais pas, j'aurais l'impression de quitter le navire, explique Patrice Huguenin, maire de Bains-les-Bains (Vosges) : nous avons plusieurs gros projets en cours qui n'ont pas encore abouti, poursuit-il en évoquant les deux tranches à venir des travaux d'assainissement et le démarrage de la construction de la maison de retraite. « Les habitants du village nous ont fait confiance. Ils ne comprendraient pas qu'on arrête. »

Maires bâtisseurs

Ici, pas de pyramide ou d'opéra, de grande bibliothèque ou de musée des Arts Premiers... Pourtant, les élus qui se représentent sont attachés à leurs



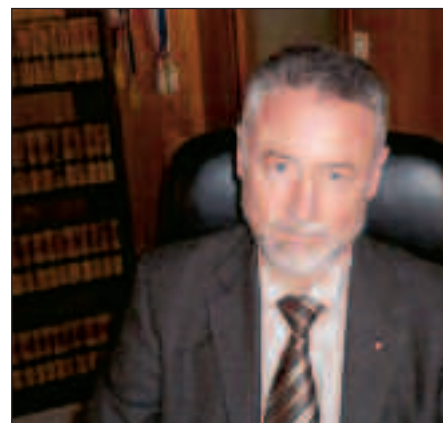
« grands travaux » et aux effets de ceux-ci. « Nous avons amélioré la voirie et l'éclairage du bourg. Ce n'est sans doute pas étranger au retour des curistes à Bains-les-Bains : nous bénéficions désormais d'un taux de fidélité de 75 % environ », indique Patrice Huguenin avec fierté.

Mais plus encore que les réalisations passées, ce sont les projets en cours qui les motivent : « Nous nous sommes battus pour obtenir la reconstruction de la maison de retraite, poursuit Patrice Huguenin. Un budget de 8 à 10 millions d'euros, c'est énorme pour une commune comme la nôtre. Cela faisait des années qu'il en était question mais rien n'avait abouti. Si nous ne l'avions pas fait, nous aurions perdu vingt emplois. Cette maison de retraite est le 3^e employeur du canton. Bien sûr, personne n'est irremplaçable, mais sur des chantiers techniques comme celui-ci l'arrivée d'une nouvelle équipe municipale pourrait poser des problèmes ou simplement entraîner des retards ».

La peur de ne plus être aux affaires ne les tenaille pas. Les conséquences de l'exercice du pouvoir par l'opposition actuelle constituent en revanche parfois une grande source d'inquié-

tude : « Depuis plusieurs années, je suis confrontée à une opposition qui ne s'est constituée que pour contrer nos projets », raconte Nadine Kersaudy en évoquant par exemple l'installation l'année dernière de la mairie dans un ancien presbytère. « Pas question de laisser la mairie à

Patrice Huguenin, maire de Bains-les-Bains (Vosges)





Guy Hofstetter briguera un deuxième mandat à Joux (ci-dessous)

ces gens-là : ils s'empresseraient de détruire ce qu'on a fait ! L'opposition a même annoncé son intention de supprimer le plan local d'urbanisme, que nous n'avons pas eu le temps de voter avant les élections... Pourtant, des jeunes attendent que le PLU soit adopté pour faire construire dans la commune. »

Parfois, ce n'est vraiment pas le moment pour une « alternance » : « Le village est en plein bouleverse-

ment : nous sommes passés de 600 habitants à 900 habitants en quelques années, dit Christian Bilhac. Je veux gérer la révision du PLU : pas question d'abandonner le village à ce moment en le laissant à une bande de farfelus ! »

Sans oublier ce maire qui envisage difficilement de « se retrouver simple citoyen du jour au lendemain, après avoir été aux commandes de la commune ». Cette réticence n'est ni une maladie honteuse ou un penchant contre nature, au contraire : simplement, certaines personnalités sont plus faites que d'autres pour prendre des décisions – et les assumer. On est loin de la soif de pouvoir que manifestent certains animaux politiques.

Difficultés assumées

Cet élan vers un nouveau mandat paraîtra peut-être suspect à quelques esprits chagrins qui se demanderont si les maires qui remplissent rencontrent bien les mêmes obstacles que les autres élus. Rassurons-les : ces maires

volontaires ne nient pas l'existence de ces difficultés.

Particulièrement motivés par le service à la population, ils portent un regard sévère – ou simplement lucide – sur l'évolution des comportements de leurs administrés : « Pour les habitants de la commune, constate Patrice Huguenin, le bon maire est celui qui répondrait « Oui » à toutes leurs demandes. Mais l'intérêt collectif n'est pas la somme des intérêts particuliers... ». Même son de cloche en Bretagne : « Il faudrait que les administrés prennent davantage conscience de l'intérêt général et qu'ils ne se contentent pas de demander pour eux-mêmes », soupire Nadine Kersaudy.

La situation n'est pas différente dans l'Hérault : Christian Bilhac déplore que « chacun considère que tout lui est dû, tout de suite. Le citoyen d'aujourd'hui pense que le maire est là pour lui rendre service ! La société va à vau-l'eau, elle est soumise à un individualisme forcené. On a perdu les repères : on ne respecte plus le curé, ni l'instituteur... ni bien entendu le maire », lance le maire de Bonnet. Alain Donnart reconnaît pour sa part qu'il faut « faire face à l'ingratitude », mais affirme qu'il a le cuir épais : « Je m'y suis habitué pendant ma carrière dans l'administration : on en prend plein la figure... mais cela n'empêche pas d'être satisfait du travail accompli ! » Malgré sa longue expérience de maire, Christian Bilhac regrette que certains habitants du village ne lui adressent plus la parole alors qu'ils ont été à l'école ensemble. « Ces gens-là ne font pas la différence entre l'individu et la fonction de maire », lâche-t-il.

« Plus un rond ! »

Cause ou conséquence de cette évolution de la société : les actions devant la justice se multiplient. Alain



Donnart, constatant que les administrés menacent de plus en plus de traduire en justice la mairie et le maire, avoue que les questions juridiques le mettent en difficulté. « Il faudrait que la communauté de communes embauche un juriste à mi-temps pour nous aider », suggère-t-il. Nadine Kersaudy résume la situation en une formule simple : « Les tribunaux, on connaît ».



“Je le referais certainement”, assure Christian Bilhac...

Dans l’Est, l’Ouest ou dans le Midi les communes rurales sont confrontées à la même situation financière : « Le temps où les subventions finançaient nos projets à 80 % ou 90 % est terminé : l’Etat n’a plus un rond ! » s’exclame Patrice Huguenin. La charge de travail s’est considérablement alourdie : en raison des transferts de compétences, les maires ont plus de responsabilités et tout simplement plus de travail. Et face à cette charge, les communes manquent de soutien. « Les administrations n’ont plus de moyens et, hors exceptions, on a l’impression qu’elles sont plus là pour nous embêter que pour nous conseiller », peste Christian Bilhac.

Pourtant, toutes ces difficultés de la fonction de maire ne suffisent pas à arrêter les deux tiers des élus, qui se représentent. Volonté inflexible, détermination sans faille ou sens du devoir ? Quoi qu’il en soit, certains tels Gérard Cousot ne tiennent pas compte de ces vicissitudes : « La vie est faite d’obstacles, il ne faut pas se laisser arrêter. »

Résolue, Nadine Kersaudy ne veut pas se sentir bloquée par la baisse des subventions : « On arrivera toujours à faire quelque chose avec les subventions qui resteront, déclare-t-elle résolue. Et puis, grâce à l’emprunt nous avons encore des possibilités d’investissement. »

Christian Bilhac pour sa part a accepté depuis longtemps les conséquences de son engagement en faveur de l’intérêt général : « J’ai bousillé ma carrière, reconnaît-il. Ceux qui étaient sur la même ligne de départ que moi sont maintenant loin devant. Mais ce n’est pas une raison pour arrêter. Et puis, à 53 ans je ne vais pas refaire ma carrière. J’ai pris une décision, je m’y tiens... et si j’avais la possibilité de choisir à nouveau, je le referais certainement. »

Certains ont expérimenté des solutions efficaces face à l’ampleur du travail du maire : Guy Hofstetter est satisfait d’avoir « réveillé le fonctionnement de la mairie » en mettant en place une nouvelle organisation du travail. « Auparavant, c’était le principe des poupées gigognes russes : le maire faisait beaucoup, ses adjoints moins que lui et les conseillers municipaux moins que ces derniers... A Joux, chaque adjoint est monté en compétences et s’est spécialisé.

J’ai mis en place des groupes de projet au sein du conseil municipal, ce qui permet d’associer les conseillers municipaux aux décisions. Comme ils se sentent plus responsables, ils s’investissent plus et la répartition du travail est meilleure ». Gérard Cousot se réjouit qu’une bonne partie de son équipe municipale se représente elle aussi. « Ils ne sont pas usés, bien au contraire : il faut plutôt les freiner ! ».

Nous leur souhaitons à tous une réélection triomphale, à la hauteur de leur engagement – et ensuite un mandat bien rempli. « A la fin du prochain mandat, j’aurai 60 ans : l’âge de la retraite. Cette fois, c’est la dernière ! », annonce Christian Bilhac. Rendez-vous dans six ans...



L'intercommunalité, malgré tout

par Gérard Pelletier, président de l'AMRF

“Ils n'étaient pas si nombreux ceux qui, dès 1993, voyaient d'un bon œil l'arrivée sur le marché des communautés de communes. N'était-ce pas une nouvelle façon de faire disparaître nombre de petites communes ? Le vieux rêve de ceux qui pensent qu'on pourrait en tirer des économies existe encore. Le rapport Attali, qui ne tardera pas à caler des pieds de tables ministérielles, le montre bien.

Chez les maires ruraux et dans leur association, François Paour n'avait pas éludé le sujet. Il fallait qu'il y eût débat pour éclairer un peu ceux dont l'inquiétude se manifestait. En quelques heures cruciales d'un débat ouvert, il était apparu très majoritairement que travailler ensemble semblait l'ultime chance pour les communes d'exister. Et il y eut les pionniers.

Pionniers et victimes

Il y eut aussi les premières victimes : celles qui, entrées pour des compétences logiques, se voyaient peu à peu privées d'autres. Celles aussi qui, aux marges des villes, voyaient la fiscalité globale s'envoler. Et aussi les premiers préfets zélés obligeant des mariages qui, sans être contre nature, n'en étaient pas moins forcés.

Les cartes sont aujourd'hui bien noircies : rares sont ceux qui restent à l'écart et 2008 verra encore le nombre des derniers récalcitrants diminuer. Même si l'euphorie n'y est pas, le mouvement est aujourd'hui bien lancé.

D'une certaine manière, le schéma petites communes-villes a été transposé à l'intercommunalité. La TPU a d'ailleurs, d'une certaine façon, contribué à ce clivage. A quoi peut servir la TPU dans un désert économique ? Manifestement destinée aux agglomérations de villes, elle n'a pas réglé le problème des recettes fiscales des petites communautés. Et les menaces qui pèsent sur la TP ne peuvent qu'inquiéter celles qui en vivent.

La loi Chevènement de 1999 a cependant accéléré la fin du processus. Et après ?

Il est assez facile de partager les communautés en trois catégories inégales.

Celles avec et autour des villes ont sans doute les finances les plus étoffées et les problèmes les plus coûteux : transports, logements sociaux, immobilier économique, voirie, VRD... On y trouve des petites communes, « rurbaines », dont les conseillers communautaires, perdus en fond de salle, ne peuvent que s'opposer du bout des lèvres ou approuver avec réserves. Leur fiscalité est devenue à peu près celle des villes et leurs habitants ne savent plus s'ils sont ruraux proches de la ville ou urbains sans grands ensembles. Leur identité est manifestement en péril.

Tout au fond de nos territoires, au milieu de déserts économiques et souvent humains, sont nées des communautés à l'existence difficile : peu de ressources, malgré une fiscalité non négligeable, mais malheureusement assise sur des bases faméliques. Tout le monde savait qu'en mariant dix pauvres on ne fait pas un riche. Condamnées à œuvrer sur un territoire parfois de l'ordre de l'arrondissement pour une population minimale et vieillissante, leur existence n'est guère facile, sans des efforts de péréquation nationale et européenne significative. Et qui se battra pour elles à Paris ?

La dernière catégorie, celles des intermédiaires, est sans doute celle qui vit le mieux sa mission. Ce qui ne veut pas dire qu'elle a les moyens suffisants de ses ambitions. Mais, proche encore des centres économiques et de l'emploi, sa population est jeune et sa ruralité vivante. Sous réserve qu'elle soit homogène et démocratique, son avenir est plus clair. Elle aura cependant à gérer le scolaire et ses périphériques devenus indispensables, le foncier et l'urbanisme, les mouvements quotidiens de population, l'at-

tente des services des néoruraux. Nobles tâches, mais coûteuses.

Et demain ? Verrons-nous un jour un peu de démocratie dans tout cela ? Avez-vous entendu beaucoup de questions sur l'intercommunalité pendant la « campagne » des municipales ? L'impôt communautaire, qui s'envole d'autant plus vite qu'on n'en parle jamais dans nos communes, pourra-t-il encore longtemps être voté en toute confidentialité ? On ne pourra pas éternellement éluder ces sujets. La maturité des communautés passera par là ou ne sera pas.

N'en déplaise à ceux qui, se sentant menacés dans leurs petites vies de conseillers généraux, sentaient leur légitimité menacée par l'expression du suffrage universel. Il ne faut jamais avoir peur du suffrage universel. Et, de toute façon, à quoi sert un conseiller général hors l'enceinte de l'assemblée départementale ?

Prendre le pouvoir

Le grand avenir des communautés de communes est aussi leur grand danger. Quelles missions, traduites en compétences ? Quelles carences d'Etat à combler et à quel prix ?

Les communes, qui ont mille ans, résisteront encore longtemps tant leur proximité et leur conduite par des bénévoles paraissent irremplaçables. Mais il faudra continuer à se méfier de ceux qui votent des lois au garde-à-vous à Paris en faisant mine de s'opposer dans leurs circonscriptions. Les communautés n'ont que quinze ans pour les plus anciennes.

Attendons encore quelques siècles pour juger, et agissons tout de suite ! Les maires ruraux, piliers de leurs intercommunalités, ont le devoir sacré de prendre le pouvoir. Sans attendre qu'on le leur donne.”

Santé : les libéraux montent au créneau

Le mal est identifié : de nombreux territoires souffrent ou vont très bientôt souffrir d'une pénurie de médecins. Les causes sont connues : démographie, numerus clausus inadapté, répartition inégale, attrait pour une vie de famille en ville, etc. Quel remède les médecins et professionnels de santé sont-ils prêts à appliquer... ou plutôt à s'appliquer à eux-mêmes ?

Echaudés par le projet de loi de financement de la Sécurité sociale et les mesures envisagées de déconventionnement (qui avaient entraîné une grève massive des étudiants en médecine), les professionnels de santé libéraux pratiquent la mobilisation préventive. Ils ont donc réactivé le CNPS (Centre national des professions de santé), intersyndicale libérale regroupant médecins, pharmaciens, infirmières, kinés et autres « paramédicaux ». Ils ont nommé à sa tête le président du principal syndicat de médecins, la CSMF, le Dr Michel Chassang. Enfin, ils se sont dotés d'une appellation dynamique et positive : les « libéraux de santé ». Dernière phase des préparatifs de défense : à la veille des Etats généraux de la santé, ils ont organisé en début d'année une conférence consacrée à l'organisation des soins de proximité.

Marcel Astruc, président de l'Association des maires ruraux du Puy-de-Dôme, a présenté la situation des territoires ruraux lors de l'une des table-rondes, rappelant qu'à une époque pas si lointaine la médecine dans les territoires ruraux reposait sur des « sœurs piqûres » et des « médecins de campagne » disponibles en permanence, ancêtres des « libéraux de santé » d'aujourd'hui.

Les « mesurette » apparues ici ou là ne convainquent pas le maire de Montpeyroux : augmentations d'honoraires pour amener les praticiens à s'installer dans les campagnes ou encore contraintes géographiques à l'issue des études... « Cela risque plutôt de faire fuir les jeunes médecins ! », s'exclame-t-il. Enfin, il écarte également l'idée de faire venir des médecins étrangers, en particulier en provenance d'Afrique : « Il ne faut pas

habiller Pierre en déshabillant Paul : ces pays ont besoin de leurs élites et de leurs médecins ».

Le maire de Montpeyroux considère que la solution se trouve plutôt du côté de l'exercice de groupe, et plus particulièrement de ces maisons médicales implantées au cœur d'un pays. Elles peuvent rassembler 20 à 30 professionnels de santé. Ceux-ci « peuvent très bien vivre en ville, si c'est ce qu'ils souhaitent pour leur famille, et venir y travailler chaque jour dans un bourg à la campagne. D'autres font bien le trajet en sens inverse pour aller au bureau. »

« Il existe une relation directe entre le développement et la qualité de la médecine, a conclu Marcel Astruc : il faut avant tout amener de la richesse dans les zones rurales si l'on veut éviter un éloignement croissant entre le système de soins et le patient ».

Accès aux soins et « mortalité évitable »

Pour Gérard Salem, responsable du mastère de géographie de la santé à l'université Paris X, les indicateurs de densité médicale ne sont pas suffisants pour juger de l'accès aux soins. Selon lui, il est préférable d'étudier la « mortalité évitable ». Celle-ci regroupe les causes de décès intervenus avant 65 ans qui auraient pu ne pas avoir lieu si le système de soins préventif et curatif avait correctement fonctionné.

Or, selon ses recherches, il n'existe pas de lien direct entre le taux de mortalité évitable et la taille des communes de résidence. En revanche, il souligne le lien entre dynamique du territoire et état de santé, en signalant une « opposition entre le centre du département et sa périphérie ».

« Le taux de mortalité évitable est plus influencé par l'effet régional que par l'effet urbain » : selon les régions, le système de soins est utilisé différemment. L'accès aux soins varie selon les groupes sociaux et les représentations sociales de la maladie, ainsi qu'en fonction du rapport personnel à la douleur. A offre de soins identique, l'état de santé des populations est donc différent selon les régions, affirme-t-il.

Encore faut-il que l'offre de soins existe : car quels que soient les groupes sociaux et les représentations de la maladie, nul besoin de recherches pour percevoir la « perte de chance » liée à l'absence de médecin ou à l'éloignement de l'hôpital en cas d'attaque cérébrale... Sans compter l'inconnue du transport d'urgence.

Côté professionnels de santé libéraux, aucune solution simple n'émerge mais plusieurs constats s'imposent : tout dans la formation des jeunes médecins semble aujourd'hui s'opposer à une installation dans le monde rural – ne serait-ce qu'en raison de leur formation centrée avant tout autour d'un hôpital qui méprise la médecine dite « de ville » – et a fortiori « de campagne » ? La méconnaissance du monde rural est flagrante et même troublante chez un certain nombre de praticiens. « J'ai

peur de m'installer en dehors d'une ville », avouait le président du syndicat jeunes-CSMF. Il y a donc beaucoup de chemin à faire avant que des jeunes médecins fassent le choix de la campagne.

Plusieurs pistes intéressantes ont été évoquées, permettant parfois d'entrevoir la difficulté de faire évoluer cette situation. Ainsi, pour gagner du temps de consultation, les médecins veulent bien envisager désormais de déléguer certaines tâches à une infirmière, comme la prise de tension. Une vraie

révolution. Mais si le partage du savoir médical est accepté, qu'en est-il du partage des honoraires ? On sent les médecins réticents à voir transférer à d'autres soignants une partie de leur rémunération. Il n'est pas toujours facile de s'appliquer à soi-même une potion « libérale » parfois amère.

Lorsque les assureurs manquent d'assurance

« Les assureurs ne restent que sur les risques qui leur rapportent gros », déplore Vanik Berbérian. Le maire de Gargilles-Dampierre (Indre) a fait entendre la voix des maires ruraux lors d'un colloque organisé en fin d'année par la SMACL sur le thème de « l'assurance pérenne et équitable des risques territoriaux d'exception ».

Les villages ne sont heureusement pas la proie d'émeutes, au centre de la plupart des débats, mais elles peuvent être victimes de catastrophe naturelles. Et, plus globalement, les communes rurales rencontrent souvent des difficultés à s'assurer : « Les cotisations ont énormément augmenté, mais ce n'est pas notre seul souci. Les appels d'offres suscitent peu de réponses des assureurs – quand ils acceptent encore de nous assurer. Ce n'est pas toujours le cas : l'assureur du syndicat mixte d'Eguzan a ainsi refusé de couvrir le risque des absences du personnel, témoigne-t-il. En représailles, nous avons donc décidé de résilier l'ensemble de nos contrats et de nous tourner vers un autre assureur ! ».

« Les compagnies d'assurances considèrent que les risques de nos communes ne leur rapportent pas assez », explique le président des maires ruraux de l'Indre. Pourtant, j'ai

analysé la situation dans les communes du département, à propos précisément de la couverture du risque d'absence du personnel. Il ressort de cette étude que le marché est au contraire très juteux... »

Le colloque a permis de mieux comprendre les réticences des assureurs. Pour Stéphane Pénét, directeur des marchés à la Fédération française des sociétés d'assurance, « les assureurs ne sont plus sur le marché des risques d'exception car ils y ont perdu beaucoup d'argent à la fin des années 1990. Ceux qui sont restés ont beaucoup augmenté leurs tarifs, poursuit-il en signalant que cette hausse est aussi une conséquence de la plus grande responsabilité des communes. »

« L'essentiel n'est peut-être pas du côté de l'augmentation de la cotisation mais de celui de l'augmentation de la franchise », a indiqué Jean-François Irastorza, directeur général de l'Union SMACL : « Face aux risques d'exception, la franchise est montée à 2 millions d'euros alors que le plafond est de 4 millions d'euros. On est proche de l'auto-assurance », conclut-il.

En effet, dans ces conditions les communes peuvent considérer qu'elles peuvent aussi bien s'assurer elles-mêmes en mettant de l'argent de

côté – encore faut-il qu'elles disposent de tels budgets !

Faudra-t-il que les maires ajoutent l'assurance à leurs fonctions déjà nombreuses ? Il serait tellement plus simple que les assureurs acceptent de pratiquer leur métier.

Courtoisie et sécurité au volant

Le jeudi 20 mars, la 9^e journée de la courtoisie au volant sera peut-être l'occasion d'embrayer sur des changements de comportement pour une amélioration durable de la sécurité.

L'AMRF s'associe à cette événement en compagnie d'une soixantaine d'associations.

Un petit code de bonne conduite rappelle les comportements indispensables sous la forme de 10 commandements. Retenons par exemple : *“Je reste concentré sur ma conduite en sachant que mon attention peut être détournée par des technologies embarquées (téléphone, GPS, lecteur CD, etc.)”*.

→ www.courtoisie.org

AMR 83 : le logement en débat

L'assemblée générale des maires ruraux du Var, réunie à Cotignac, abordé des sujets très divers, dont la question du logement et en particulier du logement social. Les obstacles à une politique efficace du logement sont loin d'être levés, dans le Var comme ailleurs. Ces débats montrent, cependant, une évolution positive des esprits.

Faire aboutir un projet de logements dans une commune rurale s'apparente souvent à une course d'obstacles juridiques. Le témoignage de Jean Laine, maire de Tourtour, à ce propos a permis de pointer l'un des aspects majeurs de ce lancinant problème : les maires qui souhaitent réaliser des logements, et plus encore des logements sociaux, doivent généralement faire face à de fortes oppositions prenant la forme

de harcèlement judiciaire et de campagnes électorales de déstabilisation.

Ce refus irrationnel du logement social est l'un des avatars du rejet global de tout ce qui risquerait de déranger des citoyens dont l'inquiétude, soigneusement entretenue, est devenue fonds

de commerce politique. C'est au final, la conséquence des campagnes sécuritaires qui ont progressivement colonisé les médias – les écrans de télévision en particulier.

Ce n'est pas seulement le jeune d'imaginaires banlieues ou l'immigré qui fait peur, mais tout ce qui est inconnu et donc menaçant. Et puis, c'est un thème de campagne contre les municipalités en place tellement simple, tellement efficace ! A la moindre alerte, même les bénéfices

installés du logement social s'y joignent, tant le fond d'inquiétude générale est grand.

Faire sortir le diable de sa boîte expose à le retrouver où on l'attendrait le moins. Il y a tout lieu de craindre que ces oppositions irrationnelles, résistantes au bon sens et aux arguments rationnels, ne constituent encore longtemps l'obstacle majeur au développement du logement social.

Le transfert aux maires qui le voudraient, dans des conditions précises, du pouvoir d'attribution du contingent préfectoral est une réponse à ces blocages psychologiques. Probablement insuffisante, tant le mal est profond.

Le logement n'est donc pas d'abord un problème technique, de financement, de foncier mais un problème politique et donc, en démocratie médiatique, de communication. Il reste néanmoins aussi tout cela.

Gérard Fabre, vice-président du Conseil général du Var et président de l'Office départemental Var, très au fait de ces questions, l'a confirmé : actuellement les financements publics du logement social (particulièrement les subventions d'État) ne permettent pas de boucler les opérations sans participation des communes. Si tous les crédits d'État ne sont pas consommés, ce n'est donc pas

faut de besoin mais l'effet de leur plafonnement par opération.

Orienter une partie de la DGE vers le logement social apportera donc de l'eau au moulin. Vu le niveau de ladite DGE et des besoins, on sera toujours loin du compte en asséchant de maigres crédits, en principe destinés à l'équipement des communes et pas au financement du logement qui n'est pas une compétence communale.

L'avenir dira à quel niveau les engagements du Conseil général pour faciliter les acquisitions foncières et le partenariat public/privé permettront de lever l'obstacle du foncier. Il nous dira aussi si les aides aux acquisitions du bâti ancien et du foncier hors opérations public/privé n'auraient pas mérité, elles aussi, le label « hors quota ».

Tous les obstacles à une politique efficace du logement sont donc loin d'être levés, dans le Var comme ailleurs. Ces débats montrent, cependant, une évolution positive des esprits.

L'heure n'est plus à l'esquive, mais à la lucidité. Comme l'a fait remarquer Robert Alfonsi, vice-président du Conseil régional, il faut appeler un chat un chat et ne pas craindre de parler logement social dans un département riche mais dont la population très majoritairement ne l'est pas.

Pierre-Yves Collombat,
président de l'AMR 83,
sénateur du Var

La SNCF supprime des arrêts... Des maires sur la (bonne) voie

Mobilisation de maires ruraux et de citoyens pour préserver l'arrêt en gare de Saint-Sébastien (Creuse), sur la ligne Paris – Orléans – Limoges – Toulouse. La SNCF veut le supprimer sans concertation.

« Saint-Sébastien, un quart d'heure d'arrêt *forcé* ! » Depuis début décembre, près de 200 personnes bloquent symboliquement pendant 15 minutes le Paris-Toulouse chaque dimanche pour le forcer à s'arrêter dans cette gare de la Creuse. Parmi eux, une dizaine de maires ruraux de la Creuse et de l'Indre.

« La suppression de cet arrêt entraîne une dégradation du service », explique le président des maires ruraux de l'Indre, Vanik Berberian. Or, selon la charte des services publics en milieu rural signée par la présidente de la SNCF Anne-Marie Idrac, cette décision aurait dû être précédée par une concertation avec les élus.

Le préfet fait la sourde oreille, refusant toute rencontre, tandis que la SNCF passe à l'offensive : une plainte contre X a été déposée pour « entrave à la circulation des trains »... en s'appuyant sur deux lois qui donnent un éclairage surréaliste à cette plainte :



Dans la Creuse et dans l'Indre, maires et citoyens ne se contentent pas de regarder passer les trains...

tout d'abord une loi de 1845, à l'époque où la superstition et le refus du progrès avait poussé certains paysans à s'opposer à l'arrivée du train chez eux. Et une loi vichyste de 1942 ayant pour but d'empêcher les citoyens de résister en s'opposant au passage des trains...

Les élus et les responsables de l'association de défense de la gare de Saint-Sébastien ont été convoqués à la gendarmerie pour être entendus. Ils n'ont pas été mis en examen mais ont appris que l'entrave à la circulation des trains était passible de 6 mois de prison et de 3 750 euros d'amende... Malgré cette tentative d'intimidation, les maires ruraux persistent : ils tiennent à ce que l'arrêt en gare de Saint-Sébastien soit maintenu, au moins les week-ends.

« La charte pour les services publics en milieu rural n'a aucun sens si elle n'est pas appliquée par ses signataires. Or, il apparaît clairement aujourd'hui que la SNCF ne se sent pas tenue de respecter son engagement, s'insurge Vanik Berberian. Le ministre de l'Aménagement du territoire de l'époque avait pourtant annoncé que l'Etat se montrerait très ferme en cas de non respect de la charte. Qu'en est-il aujourd'hui ? »

Au micro, Vanik Berberian commente la plainte contre X de la SNCF sous l'oeil goguenard du maire de Crozant Jean Parlebas (à gauche), ancien cheminot.



Service minimum ? Ironie maximum !

La demande de mise en place d'un service minimum d'accueil des élèves de primaire en cas de grève a fait « Pschiiit ! » dans les communes rurales. Une bonne occasion pour un maire éloquent de railler un dispositif inadapté.

Absence de personnel qualifié et inquiétudes à propos des questions de responsabilité sont les principaux arguments évoqués par les maires ruraux pour juger inapplicable dans leur commune le projet de service minimum d'accueil. Celui-ci avait été sorti des cartons du gouvernement en toute hâte avant la première grève des enseignants de l'année. Certains élus ne cachent pas de surcroît leurs réticences morales à saper l'action de grévistes.

Impossible de dire aujourd'hui à quoi aboutira cette expérimentation menée par moins de 2 000 des 36 000 communes françaises – sinon à faire réagir les maires ruraux avec une ironie non dissimulée. Le maire d'Entremont (Haute-Savoie) Gilles Maistre en fournit l'un des plus beaux exemples, lorsqu'il fait mine d'envisager sérieusement de confier la garde des enfants au personnel communal.

Bloqués par la neige

Dans sa réponse à l'inspecteur d'académie, il étudie deux possibilités « Soit fermer le secrétariat de mairie et l'agence postale communale pour que ce personnel assure ce service d'accueil minimum, dans l'hypothèse où la grève ne serait pas reconductible trop longtemps ».

« Soit réquisitionner nos deux "cantonniers" responsables du service de déneigement. Notre village risquerait alors de retrouver son aspect d'antan, au bon vieux temps où les voitures n'avaient pas encore fait leur apparition dans notre vallée retirée. Les parents de nos chers bambins ne pouvant les conduire à l'école et se



Les portes de l'école restent fermées... "Les familles pourront (à terme) se tourner vers les élus municipaux en cas d'absence d'accueil, pour exiger ce que l'Etat a préconisé", propose Gilles Maistre avec malice. Mais s'agit-il vraiment de politique-fiction ?

rendre à leur travail les garderaient chez eux. L'accueil des rares présents en serait facilité ».

Conduire un TGV ?

CQFD ! Malheureusement pour le ministre de l'Education nationale, cette solution séduisante ne peut s'appliquer qu'aux massifs montagneux et non à l'ensemble du territoire – sauf à espérer qu'une tempête de neige bloque le pays tout entier... Dans de

telles conditions en effet, toute grève passerait inaperçue.

Et Gilles Maistre, malicieux, de poursuivre qu'après discussion avec les cantonniers « ceux-ci préfèrent (toutefois) mettre leurs compétences polyvalentes à la disposition du futur service minimum de la SNCF : ils s'inscrivent déjà sur la liste des volontaires prêts à conduire un TGV, situation qui leur permettra de quitter des yeux les caniveaux du village pour découvrir d'autres horizons ».

Il profite de l'image-choc du cantonnier aux commandes du train lancé à toute allure pour soulever immédiatement la question de la responsabilité : « Bien évidemment, nous sommes persuadés qu'en cas d'accident d'un enfant lors de ce service minimum, l'Education nationale se fera un devoir de prendre en charge toutes les conséquences. »

Pour finir, le maire d'Entremont évoque l'avenir et l'évolution des exigences des parents : « Nous avons conscience que cette proposition est d'autant plus judicieuse que les familles pourront (à terme) se tourner vers les élus municipaux en cas d'absence d'accueil, pour « exiger » de leurs élus de proximité, qu'ils ont en permanence sous la main, ce que l'Etat a préconisé ».

Peut-on encore parler de service minimum quand on cherche à remplacer le service public d'éducation par un service au public de garderie par des personnels non qualifiés ? Le gouvernement devrait plutôt consacrer son énergie à préserver au maximum le service public dans les campagnes.